

LA SÉPARATION

Un film réalisé par François Hanss,
écrit par Bruno Fuligni

avec Pierre Arditi, Claude Rich, Michael Lonsdale,
Jean-Claude Drouot, Pierre Santini, Jacques Gallo

Musique originale : Sarry Long - Texte dit par Florence Pernel - Directeur de la photographie : Dominique Fausset
Chefs monteurs : Ermanno Corrado et Vincent Delorme - Chef Opérateur son : Frédéric Pardon - Monteur son : Damien Bouvier
Mixeur : Jean Holtzmann - Créatrice de costumes : Catherine Rigault.

Une coproduction
Grenade Productions (Dominique Le Pivert) - LCP Assemblée nationale - la Ligue de l'Enseignement
avec la participation de
France 3, France 5, TV5monde et CFI
avec le soutien du CNC et de la PROCIREP

Diffusions dans le cadre des manifestations prévues pour le Centenaire de la promulgation de la Loi de décembre 1905 :

sur France 3

le vendredi 2 décembre après Soir 3

contact presse : Fabienne Borel 01 56 22 75 25

sur France 5

le lundi 5 décembre à 14h35

contact presse : Carole Curt 01 56 22 92 49

sur LCP - Assemblée nationale

le mercredi 7 décembre à 20h30, suivi du making-of

contacts presse : Virginie Nicolle 01 40 63 90 87 / Vincent Mégevand 01 40 13 79 50

sur TV5monde

le mercredi 14 décembre à 22h30

contact presse : Isabelle di Costanzo 01 44 18 55 62

CFI

film mis à disposition auprès des télévisions partenaires (Afrique, Asie, monde arabe, Europe centrale et orientale)
à partir du 28 décembre 2005

contact presse : Sandra Rocheteau 01 40 62 32 27





LA SÉPARATION
1905, loi de séparation des Églises et de l'Etat



Il y a tout juste un an, une réunion à la rédaction de La Chaîne Parlementaire, située à quelques pas du Palais Bourbon, lançait l'idée de célébrer le centenaire de la loi de 1905 sur la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Ainsi, en septembre 2004, Richard Michel et Eve-Lise Blanc-Deleuze (respectivement Président et Secrétaire générale de LCP Assemblée nationale) rencontraient Bruno Fuligni, responsable de la Mission éditoriale de l'Assemblée nationale et Dominique Le Pivert de Grenade Productions, pour écrire les premières lignes de ce grand projet. Au cours des semaines, « La Séparation » s'imposait comme un véritable film où fiction et documentaire se rejoignent nécessairement pour offrir aux téléspectateurs un éclairage original et complet sur cette grande aventure parlementaire.

François Hanss, le réalisateur, accepta de relever ce défi en portant à l'écran le scénario de Bruno Fuligni qui mettait en scène les passages les plus emblématiques du débat législatif de 1905.

Pour interpréter avec justesse et talent les tribuns de l'époque, la production choisissait de faire appel à de grands noms du cinéma français.

Au fil des mois, de nouveaux partenaires décidaient de soutenir la production de ce film ambitieux : France 3 et France 5 mais aussi TV5, CFI, La Ligue de l'enseignement, avec le soutien du Centre National de la Cinématographie. Seule une étroite collaboration entre ces partenaires permit de faire aboutir ce projet d'envergure.

En avril 2005, grâce à une autorisation exceptionnelle de Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale, le tournage pouvait commencer, sous la direction de François Hanss. A l'occasion des vacances parlementaires, acteurs et figurants en costume d'époque, envahissaient alors les couloirs de l'Assemblée pour redonner vie et voix au débat de 1905.

LA SÉPARATION

1905 / 2005, la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat célèbre cette année son centième anniversaire : l'occasion de redécouvrir un des moments-clés de l'histoire républicaine, une histoire humaine et politique, passionnée et passionnante, consignée dans de nombreux volumes à l'Assemblée nationale.

Pour feuilleter cette grande aventure parlementaire, « La Séparation », entre fiction et documentaire, invite les téléspectateurs à un voyage inédit au coeur d'un débat « fleuve » qui dura plus de 10 mois et occupa 48 séances à la Chambre des Députés.

Réalisé par François Hanss dans l'hémicycle du Palais Bourbon, grâce à une autorisation exceptionnelle accordée par Jean-Louis Debré, Président de l'Assemblée nationale, ce film met en scène le débat parlementaire de l'époque. Interprétés par de grands noms du cinéma français, les textes, écrits par Bruno Fuligni, s'inspirent directement des comptes rendus officiels des débats. Au banc des commissions, Pierre Arditi prête sa « voix de violoncelle » à Aristide Briand, rapporteur du texte. Au Perchoir, Michael Lonsdale alias Paul Doumer déploie toute son autorité pour présider une Chambre dans laquelle s'affrontent Claude Rich (l'abbé Gayraud, qui siège en soutane), Jean-Claude Drouot (incarnant un Jaurès olympien), Pierre Santini (Maurice Allard, député anticlérical du Var) et Jacques Gallo (Baudry d'Asson, député royaliste de Vendée).

Au delà de la fiction, « La Séparation » met en perspective les débats dans l'hémicycle. Un prologue, des inter-mèdes et un épilogue permettent de mieux appréhender les enjeux de l'époque et de mieux comprendre la portée de cette loi sur la laïcité aujourd'hui. Au fil des décennies, la laïcité s'est affirmée, renforcée, pour devenir une valeur incontournable de la République française « indivisible, laïque, démocratique et sociale ».



LES PERSONNAGES LES AC

Aristide Briand (1862-1932)

Pierre Arditi

Né à Nantes de parents aubergistes, boursier, il devient avocat avant de parvenir aux plus hautes responsabilités. Député pendant trente ans, il sera vingt-cinq fois ministre et onze fois chef du gouvernement. C'est comme rapporteur de la loi de Séparation qu'il se fait remarquer pour son talent oratoire et son habileté politique. Il sera aussi le ministre des Cultes chargé de la mettre pacifiquement en application après la crise des Inventaires. Il deviendra également l'apôtre du rapprochement franco-allemand : président du Conseil pendant la bataille de Verdun, il recherche dans l'entre-deux-guerres les moyens de garantir la paix ; il patronne l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations, signe avec l'Américain Kellog un pacte mettant la guerre « hors la loi » et reçoit en 1926 le prix Nobel de la Paix.



L'abbé Gayraud (1856-1911)

Claude Rich

Père dominicain originaire du Sud-Ouest, il s'implante à Brest où il est élu député en 1897 comme « républicain catholique et démocrate chrétien » contre un aristocrate royaliste. Il sera réélu jusqu'à sa mort en 1911. Dans l'hémicycle, où il siège en soutane, Hippolyte Gayraud combat vigoureusement la loi de Séparation, tout en prenant acte des concessions faites à l'Eglise par le rapporteur, Aristide Briand.



Jean Jaurès (1859-1914)

Jean-Claude Drouot

Meneur des socialistes, qu'il s'apprête à rassembler dans un même parti par delà les divergences idéologiques, le député du Tarn se montre d'abord discret dans la discussion générale du texte portant séparation des Eglises et de l'Etat. Son intervention n'en a que plus de poids lorsqu'il arbitre entre deux conceptions de la laïcité : désavouant les anticléricaux les plus outranciers, il soutient le rapporteur, Aristide Briand, et les concessions faites par celui-ci à l'Eglise pour rendre la loi acceptable. Dans un discours magnifique, Jaurès établit que « la France n'est pas schismatique, elle est révolutionnaire » et invite la gauche à se rallier au texte de compromis de la commission.



Le Comte de Baudry d'Asson (1836-1915)

Jacques Gallo

Député des Sables-d'Olonne de 1876 à 1914, commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, Armand de Baudry d'Asson défend l'alliance du trône et de l'autel. Pour lui, point de salut sans la monarchie. Sous la Révolution, pendant la guerre de Vendée, un de ses ancêtres est tombé les armes à la main en luttant contre les républicains. En 1880 déjà, il s'était montré si virulent que Gambetta, qui présidait la Chambre, l'avait fait saisir dans l'hémicycle. Après une bagarre mémorable avec les gardes républicains, le comte fut enfermé pendant vingt-quatre heures : il passa la nuit au « petit local », la cellule de dégrisement du Palais-Bourbon. Homme de tradition, très combatif, il refuse la loi de Séparation.



AGES TEURS

Maurice Allard (1860-1942)

Pierre Santini

Fils d'un notaire tourangeau, ancien avocat devenu journaliste, Maurice Allard est connu pour sa facilité de parole et sa verve caustique. Cet homme de gauche s'est fait une spécialité de l'anticlérisme. En 1905, il dépose un contre-projet, trouvant trop conciliant le texte élaboré par Aristide Briand. Homme de conviction, il n'en a pas moins de l'humour et n'hésite pas à commenter, du haut de la tribune, une brochure commerciale des « dames franciscaines de Romorantin ». Après la mort d'Aristide Briand, Maurice Allard reste le dernier grand témoin du débat de 1905. Battu en 1910, il avait quitté Draguignan pour tenter de s'implanter à Toulon, il redevient simple journaliste.



Paul Doumer (1857-1932)

Michael Lonsdale

Rentré d'Indochine en 1902, Paul Doumer est élu député de l'Aisne aux élections générales. Dans toutes les fonctions qu'il a occupées, ses adversaires comme ses collaborateurs soulignent sa puissance de travail, son énergie et sa probité. Nommé Président de la Chambre des Députés l'année où le Parlement vote la Séparation, il a joué un rôle essentiel dans la bonne tenue des débats. Ce radical est élu à la Présidence de la République en 1931 avant de mourir assassiné un an plus tard.



Morceaux choisis

« *L'ordre du jour appelle la discussion du projet portant Séparation des Eglises et de l'Etat.* » C'est par ces mots que Paul Doumer, Président de la Chambre des Députés, ouvre la séance du 21 mars 1905. Au total, **48 séances** de débats passionnés seront consignés dans plus de **1 500 pages** au *Journal Officiel*.

A droite, à gauche comme au centre, les réactions sont vives. Les anticléricaux, représentés par Maurice Allard, dénoncent les compromis de cette Séparation : « *Vous spoliez la Nation au profit de l'Eglise ! Nous devons diminuer la malfaisance des Eglises et des religions.* » Le sujet enflamme les discussions. Les pupitres claquent, le Président de la Chambre multiplie les rappels à l'ordre en frappant la cloche de séance. L'abbé Gayraud, alors député du Finistère, tente d'ajourner le débat « *Voulez-vous détruire le catholicisme dans ce pays, voulez-vous anéantir la religion ?* ».

Jean Jaurès alors député du Tarn, chef de file des députés socialistes, monte à la tribune pour défendre la Séparation. « *Cette loi est conforme au véritable génie de la France républicaine. Nous ne faisons pas une oeuvre de brutalité, de sournoiserie, nous faisons une oeuvre de sincérité.* »

Aristide Briand, rapporteur de la Commission, défend le projet avec tout son talent d'orateur. « *La réforme que nous allons voter va laisser le champ libre à l'activité républicaine.* »

3 QUESTIONS

à Bruno FULIGNI

Ecrivain et responsable de la Mission éditoriale de l'Assemblée nationale.



A l'origine du projet du film "La Séparation", Bruno Fuligni a scénarisé la discussion en adaptant les comptes rendus officiels des débats.

Quelle place et surtout quel volume occupent les comptes rendus officiels de 1905 dans les archives de l'Assemblée nationale ?

En 1905, les députés ont consacré quarante-huit séances à la Séparation des Eglises et de l'Etat, ce qui représente environ 1500 pages de documents imprimés et de comptes rendus au *Journal officiel*. Il s'agit bien d'un débat fleuve, au cours duquel les tribuns s'affrontent en argumentant de manière très nourrie, très étoffée.

Combien de temps a duré le travail de recherche et de synthèse, indispensable à l'écriture du scénario du film ?

J'ai consacré six mois à lire et à annoter les comptes rendus de séance, mais la plus grande difficulté a été de les condenser : retenir des personnages emblématiques, sélectionner les échanges les plus significatifs, conserver la tonalité des discours tout en rendant le débat accessible.

Qu'apporte la fiction à votre démarche de recherche historique ?

Le pari du film est de redonner vie à ce débat parlementaire : il s'agit certes de célébrer un centenaire, mais surtout de montrer au plus grand nombre l'actualité de la loi élaborée en 1905. Les discours qui ont été consignés par les sténographes ne sont pas des textes comme les autres, mais de splendides morceaux d'éloquence. Donnés à des acteurs de premier plan, ils retrouvent leur oralité, leur puissance, ce qui permet de mettre en scène le débat législatif, avec ses moments d'émotion, d'abatement, de fièvre... En définitive, ces députés de 1905 nous parlent encore aujourd'hui.

Article premier

« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. [...] »

3 QUESTIONS

à François HANSS

Réalisateur



François Hanss a travaillé en étroite collaboration avec Bruno Fuligni pour mettre en scène les débats les plus emblématiques de la loi de 1905. Dans sa filmographie, où s'enchaînent depuis plus de dix ans fictions, films musicaux, publicités, documentaires de création, courts et longs métrages, François Hanss signe avec "La Séparation" son premier long métrage historique.

A partir d'un scénario original, mettant en scène des débats historiques sur une loi aujourd'hui centenaire - comment avez-vous pensé la réalisation de ce film pour mêler histoire et fiction ?

Un défi celui de ne faire qu'un ! Le mélange des genres ne me faisait pas peur... Bien au contraire cela représentait un des attraits que j'avais pour ce projet. J'ai d'emblée tenu à créer des aérations par rapport au huis clos qu'allait représenter la partie débat dans l'hémicycle. Ces intermèdes allaient par ailleurs situer nos personnages dans l'époque et les présenter sous forme de mini-biographies. J'ai pris cela comme un principe de narration avec Bruno Fuligni afin de donner tout le sens souhaité aux discours autant qu'aux archives. Fond et forme ont constamment rassemblé notre énergie. Le format du film a donc changé, passant d'un 52 minutes prévisionnel à un format de long métrage.

Quels procédés techniques avez-vous utilisés pour donner aux images de ce film l'empreinte d'une époque au coeur de l'hémicycle ?

J'ai choisi un format DVC Pro HD tourné en 16/9 avec un ratio qui garantissait, par les cadres, une élégance traduite par le lieu et la dramaturgie des visages. Une grande attention a été portée avec Dominique Fausset, le directeur de la photographie, sur le choix des focales fixes. Il fallait casser l'optique du zoom - éviter le rendu télé. La lumière principale a été établie essentiellement par un "Ballon", sorte de petite montgolfière flottant dans l'espace de l'hémicycle, pour obtenir au final un rendu moins électrique et plus doux. Sans compter également un travail d'achèvement du traitement de l'image par un étalonnage très précis suivant la continuité du récit. La mise en images et le découpage technique très précis devaient autant favoriser l'orateur que celui qui écoute. Bref, situer le téléspectateur à la place du député, au coeur de ces débats.

De grands noms du cinéma interprètent les députés de l'époque. Comment avez-vous guidé ces comédiens pour les aider à incarner ces personnages historiques ?

Dès le début, la distribution de ces rôles me séduisait beaucoup. Cependant, il fallait tourner vite. Avoir la mémoire du texte. Aussi, j'ai passé avec eux le même accord sur notre façon de procéder avec un découpage technique très précis sur l'ensemble des textes. Ils ont "endossé" les habits de leurs personnages avec force, caractère et charisme. L'hémicycle offre une superbe acoustique, une tribune digne des plus belles scènes. Enfin, essais costumes, préparations postiches et coiffures ont également servi à dessiner les personnages dans le moindre détail. Cela m'a permis de mieux les accompagner lors de ce tournage marathon. Au final, je suis très satisfait de leurs créations et il y a eu des vrais moments de magie !

Le tournage. Le défi était d'autant plus grand que l'équipe du film n'avait que trois jours pour tourner au sein de l'hémicycle profitant ainsi des vacances parlementaires et de deux jours sur le reste du Palais Bourbon.

La figuration compte une vingtaine de personnes. Ces figurants ont, pour l'anecdote, joué aussi bien les députés de droite que de gauche, voire de la commission dans une même scène. Cela m'a incité à privilégier la proximité des intervenants.

Les caméras. Les travées et les bancs sont étroits. Il a fallu trouver des astuces en machinerie pour les placer dans ce lieu. Pour certains plans en contre-plongée de la tribune, il a fallu d'autres astuces afin d'y placer travelling et caméras.

La musique originale du film a nécessité quatre semaines de composition et de mixage. La partition écrite à l'image - chose suffisamment rare y compris pour un documentaire - a été composée par un proche collaborateur, Sarry Long avec qui j'ai travaillé sur mon long métrage "**Corps à corps**".

Le montage a été, quant à lui, réalisé sur neuf semaines par deux chefs monteurs, Emanno Corrado et Vincent Delorme, qui avaient spécifiquement une partie distincte du film à construire.

Le son et les bruitages ont été travaillés précisément par la suite afin de reconstituer la partie off - non visible - de l'image en recréant les rumeurs, les dénégations, les contestations, les rires... L'absence de micros à cette époque a nécessité de se pencher scrupuleusement sur l'acoustique du lieu.